

InExtensia
stratégies de développement personnel et professionnel
coaching - conseil - formation

Convention de coaching stratégique

Entre InExtensia
6 rue Marcel Carné, 94340 Joinville le Pont

Et, son client:	Ainsi que la personne accompagnée :
<i>Entreprise/organisme :</i>	<i>Prénom, Nom :</i>
<i>Adresse de facturation :</i>	<i>Fonction :</i>
<i>Code postal / Ville</i>	<i>Email :</i>
<i>Pays :</i>	<i>Numéro de téléphone :</i>
<i>Adresse email de facturation :</i>	

Il a été convenu ce qui suit

1. OBJET DE LA CONVENTION

Dans le cadre du développement des activités du client, il a été convenu d'un coaching stratégique au bénéfice de la personne accompagnée.

2. LES OBJECTIFS DU COACHING STRATEGIQUE

Les objectifs concrets et personnalisés de cet accompagnement seront à préciser au cours des premières séances de coaching (phase exploratoire). Au jour de la signature du contrat, ces objectifs peuvent se formuler ainsi : aider la personne à évoluer vers plus d'efficacité, de créativité et de compétences dans la perspective d'optimiser les performances de l'entreprise cliente, d'améliorer la qualité des relations entretenues avec ses différentes parties prenantes ainsi que de contribuer au redéploiement stratégique de ses activités de marketing et de communication.

3. DEROULEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT et HONORAIRES

L'accompagnement proposé est constitué de séances individuelles d'environ 1 heure en moyenne, espacées de 2 à 3 semaines environ. Les entretiens de coaching auront lieu dans un lieu à convenir entre le coach et la Personne accompagnée. Les dates de séances seront programmées d'une séance à l'autre entre le coach et la Personne accompagnée afin d'ajuster le rythme aux nécessités.

Séance préliminaire : Une première réunion avec le signataire de la convention, la personne accompagnée et le coach a permis de définir les objectifs de l'accompagnement. A l'issue d'une première séance, la Personne accompagnée a pu tester la méthode de coaching intégratif proposée et les conditions de l'accompagnement proposé.

Séance de bilan

A l'issue prévue de la période d'accompagnement, une réunion sera programmée pour permettre aux parties de faire un bilan de l'accompagnement.

4. ENGAGEMENTS DU COACH

Le coach est tenu à une obligation de moyens envers la Personne accompagnée pour l'aider à atteindre ses objectifs. Son savoir-faire et ses compétences s'appuient sur son expérience professionnelle et sa maîtrise des techniques de coaching intégratif basées sur la Méthode SANE. Le coach a la responsabilité du cadre, de la procédure, et du respect du code de déontologie. Toute intervention ou préconisation du coach sera exclusivement au service du client et de ses objectifs. Le coach est tenu au secret professionnel.

5 ENGAGEMENTS DE LA PERSONNE ACCOMPAGNEE

Le processus de coaching a pour but d'aider la Personne accompagnée dans un processus de changement par delà des résistances émotionnelles non conscientes qui lui font obstacles. Ces émotions sont susceptibles de détourner la Personne de ses objectifs. Dans ces étapes délicates, si le coach a le devoir d'aider la personne à franchir le cap, la Personne accompagnée conserve la responsabilité de ses décisions, de ses actes et de ses résultats. Pour bénéficier pleinement du coaching, elle s'honore d'être assidue aux séances planifiées, et d'effectuer, entre deux séances, les exercices et les tâches définis avec son coach.

6 ENGAGEMENTS DU CLIENT

Le processus de coaching a pour but d'aider la Personne accompagnée dans un processus de changement. Le Client s'engage à respecter le rythme d'évolution, la confidentialité et le cadre de l'accompagnement tel qu'il est décrit dans cette convention.

6 LES HONORAIRES

Les honoraires du coach sont calculés sur la base d'un taux horaire de 400 € HT pour une séance individuelle ponctuelle. Cependant, dans le cadre de l'option choisie, les honoraires forfaitaires prévus au titre de cette convention sont de

- Forfait de 24 séances sur 18 mois : 6250 € HT (Soit 250€/h HT) ou 7500€ TTC
- Forfait de 12 séances sur 12 mois : 3900 € HT (Soit 300 €/HT) – réservé aux personnes maîtrisant les fondamentaux du SANE : renouvelant leur forfait de coaching annuel, étudiants ou coachs certifiés de l'Institut SANE.

Le forfait d'honoraires est exigible à la signature du contrat.

Le paiement intégral à la signature du contrat ouvre droit à un escompte de 5 %.

Les honoraires peuvent être réglés sous forme d'abonnement en 10 mensualités de 600€ TTC, après un premier versement équivalent à deux mensualités et frais de dossier, soit 1500€ TTC encaissable à la signature du contrat. Les chèques établis à la signature du contrat seront encaissés, au plus tard le 5 du mois à échoir. Ces honoraires incluent : la phase de diagnostic, y compris le premier entretien lorsqu'il a donné satisfaction à la Personne accompagnée, les séances de coaching, la séance de bilan et, en cas de besoin, la possibilité pour la Personne accompagnée de s'entretenir avec son coach par téléphone.

7. ANNULATION ET REPORT DE SEANCE

Compte tenu des dynamiques mises en jeu dans un processus de coaching, il est nécessaire que la Personne accompagnée respecte le rythme des séances. En cas d'annulation ou de report d'une séance du fait de la Personne accompagnée ou du Client, celle-ci s'engage à en avvertir son coach au plus tard dans les 48 heures qui précèdent, faute de quoi la séance sera considérée comme due.

Toutefois, cette règle ne s'applique pas en cas de force majeure et à chaque fois qu'il aura été possible de définir une autre date de rendez-vous qui convienne aux deux parties et respecte le rythme du coaching (à plus ou moins une semaine maximum par rapport à l'espacement prévu entre deux séances). Néanmoins, chaque modification de planning devra donner lieu à discussion entre les parties.

Dans le cas où la personne accompagnée ne souhaiterait plus bénéficier du coaching, et sauf cas de force majeure, les honoraires versés et restant à verser dans le cadre de l'abonnement mensuel sont considérés comme dus et non remboursables.

8. REVISION ET TERME DU CONTRAT

Le Coach et la Personne accompagnée sont impliqués conjointement dans le processus de coaching. Ils s'engagent à le mener à son terme sauf cas de force majeure.

L'attention du client est attirée sur le fait que les honoraires dus au titre du contrat ne sont pas remboursables quel que soit le motif autre que force majeure avérée et, dans ce cas, dans la limite des séances non effectuées.

Pour tout différend commercial découlant du présent contrat qui ne pourrait être réglé par accord amiable, le Tribunal de Commerce de Créteil serait seul compétent.

Ce document est établi en deux exemplaires. Par leur signature, les deux parties affirment qu'elles comprennent parfaitement les informations exposées ci-dessus et qu'elles les acceptent.

Pour InExtensia
Nom/prénom

Date et lieu,
Signature

Pour le Client,
Nom/prénom

Date et lieu,
Signature